

Evaluation orale en CCF Réalisation du chef d'œuvre coefficient1

Arrêté du 28/11/2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre à l'examen du CAP

Le chef d'œuvre constitue le résultat d'un travail mené dans le cadre d'une modalité pédagogique de formation particulière.

Sa réalisation permet une évaluation prise en compte pour l'obtention du diplôme. Le sujet du chef d'œuvre est choisi au regard de l'intégralité du périmètre de la spécialité du certificat d'aptitude professionnel préparé, quelle que soit l'épreuve professionnelle à laquelle il est rattaché pour son évaluation.

L'objet de l'évaluation est la démarche concrète entreprise par le candidat pour mener à bien la réalisation d'un projet qui peut être individuel ou collectif.

Modalités d'évaluation :

- 1^{ère} partie de la note (50%) : moyenne des notes figurant au livret de formation ou au livret scolaire.
- 2^{ème} partie de la note (50%) : oral de présentation.

Précisions concernant la 2^{ème} partie (l'oral de présentation)

Tous les candidats passent cet oral. Il s'agit d'une **présentation orale** de la réalisation du chef d'œuvre par le candidat, suivie d'un **entretien structuré par questions** des examinateurs sur cette réalisation.

Durée : durée globale de 10 minutes, avec une répartition indicative de 5 minutes de présentation et 5 minutes de questions.

Support : le candidat peut prendre appui sur un support de 5 pages maximum qu'il apporte, et peut l'utiliser librement lors de l'oral. Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour les candidats autorisés par une décision d'aménagement d'épreuve au titre du handicap.

Aspects évalués :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

Commission d'évaluation : elle est composée d'un professeur d'enseignement général et d'un professeur d'enseignement professionnel. Un des évaluateurs est un de ceux qui ont suivi la réalisation du chef d'œuvre.